

Action et durée de l'action

La présente action (ci-après dénommée l'« Action»), destinée aux clients de Belfius Banque ciblés (ci-après dénommés séparément le « Client »), porte sur l'achat via Re=Bel d'un ou plusieurs titres (actions ou trackers) effectué entre le 15 novembre 2025 et le 31 décembre 2025 inclus (ci-après dénommé la « Période de l'Action »).

Belfius Banque se réserve à tout moment le droit de mettre unilatéralement fin anticipativement à cette Action moyennant une communication préalable, comme décrit ci-dessous dans "Modifications au règlement".

Conditions d'octroi du remboursement en cash

Le Client peut bénéficier du cashback s'il achète des actions ou trackers via Re=Bel dont la date d'exécution de l'ordre est comprise entre le 15 novembre 2025 et 31 décembre 2025 inclus.

Autres précisions:

- Le cashback est applicable pour les **dossiers-titres privés** au nom du Client et/ou du Client avec un cotitulaire. Les dossiers-titres qui sont ouverts à des fins professionnelles du Client sont exclus de la campagne.
- Tous les dossiers-titres privés (ouverts avant ou après le 15 novembre 2025) sont éligibles au remboursement.
- Le Client **peut faire plusieurs achats** durant la période de l'Action sans minimum de nombre d'achat.
- En cas d'exécution partielle d'un ordre, seules les exécutions durant la période de campagne seront prises en compte.
- Si le Client dispose de plusieurs dossiers-titres Re=Bel (l'un à son nom, l'autre avec un cotitulaire), chaque dossier-titres peut bénéficier du cashback.

Pour autant que ces conditions soient remplies, **Belfius Banque remboursera le montant des frais de courtage payés par le Client, pour les achats d'actions & trackers, avec un maximum de 200 euros par dossier-titres.**

Cette Action est organisée par Belfius Banque SA, établie Place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles et inscrite au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0403.201.185 (ci-après dénommée "Belfius Banque").

Le cashback sera versé sur le compte centralisateur lié au dossier-titres concerné (concernant les dossiers-titres avec lesquels le Client a acheté des actions ou des trackers via Re=Bel conformément au présent règlement).

Le cashback sera versé au plus tard le 28 février 2026.

Données à caractère personnel

Belfius Banque ainsi que les sociétés qui lui sont liées contractuellement dans le cadre de ses activités, traitent les données à caractère personnel des investisseurs dans le cadre de l'exécution des ordres, conformément à la Charte Belfius relative à la vie privée. Celle-ci peut être consultée sur belfius.be/privacycharter.

La participation à l'Action implique que le Client est d'accord que Belfius Banque puisse vérifier les données bancaires du Client afin de contrôler le respect des conditions de l'Action.

Conditions en matière de responsabilité de Belfius Banque

Belfius Banque mettra tout en œuvre pour fournir les prestations décrites dans le présent règlement. Toutefois, Belfius Banque ne peut être tenue pour responsable du non-respect de ses engagements si ce non-respect est dû à des causes indépendantes de sa volonté, sauf en cas de vol ou de faute grave. Belfius Banque ne peut en aucun cas être tenue pour responsable d'éventuelles erreurs commises par des tiers.

De même, Belfius Banque ne peut être tenue pour responsable du non-respect éventuel de dispositions légales ou réglementaires, ou de toute autre faute, qui sont le fait de tiers ou du client lui-même.

L'Action est expressément soumise aux présentes conditions en matière de responsabilité. En participant à cette Action, le Client accepte les dispositions du présent règlement.

Modifications au règlement

Belfius Banque se réserve le droit de modifier ou de compléter à tout moment les conditions du présent règlement. Elle en informera les participants par un moyen de communication sur un support durable (e-mail, site, messages dans l'app Belfius, Belfius Direct Net ou Re=Bel). L' Action décrite dans le présent document est expressément soumise à ces limites de la responsabilité. En participant à cette Action, le Client accepte les dispositions du présent règlement.

Plaintes relatives à cette Action

Si vous avez une plainte, vous pouvez vous adresser au service Gestion des plaintes (numéro de colis 7908), Place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles, ou vous pouvez envoyer un e-mail à complaints@Belfius.be.

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse, vous pouvez vous adresser à Belfius Banque SA, Negotiation (numéro de colis 7913), Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles, ou envoyer un e-mail à negotiation@Belfius.be. Si vous ne trouvez pas de solution immédiatement auprès des services précités, vous pouvez contacter l'Ombudsman pour les litiges financiers, North Gate II, boulevard du Roi Albert II, 8 à 1000 Bruxelles (ombudsfin.be).

Vous conservez toujours le droit d'intenter une procédure judiciaire auprès des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles. Pour l'application, l'interprétation et l'exécution de la présente Action, seul le droit belge est applicable.